

Informations de base	
<p>2021/2852(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques</p> <p>Complétant 2018/0210(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)05909	11/08/2021	